



**La Baleine illimitée :**  
**entrez dans le club très privilégié des abonnés de La Baleine !**

**Vous aimez sans compter la programmation de La Baleine ?**

La Baleine propose une carte d'abonnement illimitée à ses séances de cinéma,  
pour seulement 16,90 € par mois pendant un an.

Venez profiter de la grande richesse de programmation de La Baleine  
(des centaines de films, de rencontres et d'événements chaque année) :  
la carte « La Baleine illimitée » permet l'accès illimité au cinéma,  
tous les jours de la semaine, pour tous les films et toutes les séances\*.



*Cinéma et Bistrot*

59 cours Julien, Marseille VI<sup>ème</sup>

04 13 25 17 17

labaleinemarseille.com

\* dans la limite des places disponibles, à raison d'un billet par séance (à l'exclusion des ateliers et des masterclasses), à retirer à la billetterie du cinéma le jour même, maximum 1h avant la séance (en fonction des horaires d'ouverture) et en respectant un intervalle minimum d'1h entre chaque séance.



# CONDITIONS GÉNÉRALES D’ABONNEMENT

## ARTICLE 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales d’abonnement (ci-après « les Conditions Générales ») s’appliquent de plein droit à tout abonnement La Baleine Illimitée (ci-après « l’Abonnement »). La signature du formulaire d’Abonnement sous quelque forme et procédé que ce soit et l’utilisation d’une carte La Baleine Illimitée (ci-après « la Carte »), emportent acceptation sans réserve des Conditions Générales. Lorsque les différentes formules d’Abonnement sont soumises à des conditions particulières, celles-ci sont explicitées dans les clauses ci-dessous.

## ARTICLE 2 – ABONNEMENT LA BALEINE ILLIMITÉE

2.1. La souscription de l’Abonnement engage (i) l’abonné, porteur de la Carte La Baleine Illimitée qui en a la responsabilité, (ii) le payeur de l’Abonnement, responsable du paiement de l’Abonnement (si le payeur est différent de l’abonné), (iii) la société SARL SHELLAC EXPLOITATION, prestataire de l’Abonnement, dont le siège social se situe au 41 rue Jobin, 13003 Marseille.

L’Abonnement est souscrit dans la Salle de cinéma La Baleine 59 Cours Julien 13006 Marseille.

2.2. L’Abonnement est strictement personnel ; il est matérialisé par la délivrance d’une carte nominative comportant, outre les nom et prénom, la photographie de l’abonné, son numéro de carte et sa signature.

2.3. L’Abonnement est souscrit pour une durée initiale de douze mois, la résiliation doit se faire conformément à l’article 6.2 ci-après. La Carte La Baleine Illimitée est une offre promotionnelle valable pour une durée initiale d’un an. L’abonné sera informé deux mois avant la fin de son contrat de la possibilité de prolonger l’offre sans s’acquitter des frais de dossier.

2.4. Rétractation : Par exception, l’abonné renonce expressément à son droit de rétractation en utilisant sa Carte La Baleine Illimitée avant la fin du délai de quatorze (14) jours après souscription. Un délai de rétractation de quatorze (14) jours après la date de souscription s’applique dans les autres cas.

Pour exercer sa faculté de rétractation, l’abonné doit soit (i) communiquer par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel à [contact@labaleinemarseille.com](mailto:contact@labaleinemarseille.com) le formulaire de rétractation dûment complété qui lui sera fourni avec la Carte ou via un lien dans le courriel de confirmation de commande, (ii) soit adresser un courriel à [contact@labaleinemarseille.com](mailto:contact@labaleinemarseille.com) en confirmant son intention de se rétracter avec les informations suivantes : nom, prénom, email, adresse, et numéro de la Carte La Baleine Illimitée.

Le remboursement correspondant à la totalité des sommes versées, y compris les frais de dossier, sera effectué par le même moyen de paiement que celui effectué lors du paiement du prix de l’Abonnement et au plus tard dans les quatorze (14) jours qui suivent la date de rétractation, une fois la Carte La Baleine Illimitée reçue. Les frais engendrés pour le renvoi de la Carte La Baleine Illimitée sont à la charge de l’abonné.

## ARTICLE 3 - CONDITIONS D'UTILISATION DE LA CARTE LA BALEINE ILLIMITÉE

La Carte La Baleine Illimitée permet (i) l’accès illimité à la salle de cinéma La Baleine pendant toute la durée de l’Abonnement (dont la durée initiale minimale est fixée à douze mois).

3.1.1. La Carte La Baleine permet l’accès illimité à la salle pour l’abonné tous les jours de la semaine, pour tous les films et toutes les séances, à raison d’un billet par séance et en respectant un intervalle minimum d’1h entre chaque séance dans la limite de places disponibles et uniquement le jour même, et une heure avant la séance maximum en fonction des horaires d’ouverture. Par séance s’entend toute projection de film intervenant dans le cadre normal de l’exploitation cinématographique, à l’exclusion des ateliers et des masterclasses.

3.1.2. L’édition du billet se fait sur présentation de la Carte La Baleine Illimitée introduite dans un lecteur magnétique pour contrôle de validité ; la présentation de la carte nationale d’identité ou de tout autre justificatif d’identité peut être demandée aux caisses ou au point de contrôle ; pour chaque film et chaque séance, la présentation de la Carte La Baleine Illimitée donne lieu à l’émission obligatoire d’un billet La Baleine Illimitée qui peut être retiré à la caisse maximum 1h avant le début de la séance et 5 minutes après le début du film . Lors du contrôle d’aucun billet(s), la Carte La Baleine Illimitée doit être présentée de nouveau ; la validité de la Carte La Baleine Illimitée peut être contrôlée à tout moment.

3.1.3. Il est expressément interdit à l’abonné de revendre les billets émis grâce à la Carte La Baleine Illimitée.

3.1.4. Par la souscription au présent contrat et par l’utilisation de la Carte La Baleine Illimitée, l’abonné s’engage, à respecter le Règlement intérieur affiché dans la salle de cinéma et également remis à l’abonné en même temps que sa Carte La Baleine Illimitée, et, plus généralement, à avoir en toutes circonstances, un comportement décent, correct et respectueux, notamment envers les autres spectateurs et le personnel du cinéma.

## ARTICLE 4 – PERTE - VOL - DÉFECTUOSITÉ DE LA CARTE LA BALEINE ILLIMITÉE

4.1. L’abonné doit informer le Cinéma La Baleine de la perte ou du vol de sa Carte La Baleine Illimitée dans les meilleurs délais, en envoyant un mail à l’adresse [contact@labaleinemarseille.com](mailto:contact@labaleinemarseille.com) aux coordonnées mentionnées à l’article 2.1 ci-dessus, afin d’obtenir une nouvelle Carte La Baleine Illimitée, l’abonné devra effectuer auprès du Cinéma La Baleine, un paiement, par carte bancaire, espèces ou par chèque, d’un montant de 20 € libellé à l’ordre de SARL SHELLAC EXPLOITATION , correspondant aux frais d’édition d’une nouvelle Carte La Baleine Illimitée, la nouvelle Carte La Baleine Illimitée sera à retirer à la billetterie du cinéma dans les meilleurs délais, à partir du paiement par carte bancaire ou de la réception du chèque ; en cas de paiement de l’Abonnement par prélèvements mensuels automatiques, le montant de 20 € sera prélevé directement en sus de la mensualité sur le compte bancaire de l’abonné ou du payeur.

4.2. En cas de défaut de la Carte La Baleine Illimitée qui n’est pas du fait de l’abonné, l’abonné devra la retourner dans les meilleurs délais au Cinéma La Baleine ; la Carte La Baleine Illimitée sera remplacée sans frais pour l’abonné ; la responsabilité du Cinéma La Baleine est expressément limitée au remplacement de la Carte La Baleine Illimitée défectueuse.

4.3. En aucun cas, il ne sera procédé au remboursement des billets de cinéma achetés par l’abonné entre la date de la perte, du vol ou de la demande de remplacement de la Carte La Baleine Illimitée et la date de réception par l’abonné de sa nouvelle Carte La Baleine Illimitée.

## ARTICLE 5 – PAIEMENT DE L’ABONNEMENT ET FRAIS DE DOSSIER

5.1. Le prix de l’Abonnement est le tarif de la mensualité figurant sur le formulaire d’abonnement au jour de la souscription de l’Abonnement à la billetterie du cinéma.

En cas de poursuite de l’abonnement Carte La Baleine Illimitée au-delà de la période initiale de douze (12) mois :

(i) les abonnés de l’abonnement Carte La Baleine Illimitée se verront appliquer de plein droit, dès le premier mois suivant la fin de la période initiale, le tarif de l’abonnement Carte La Baleine Illimitée, sans qu’il soit besoin de la notification prévue à l’article 5.7 des présentes Conditions Générales.

5.2. Au prix de l’Abonnement, s’ajoutent les frais de constitution du dossier et d’émission de la Carte La Baleine Illimitée (ci-après « frais de dossier ») d’un montant forfaitaire de 10€\*; ces frais ne sont pas dus en cas de poursuite de l’abonnement au-delà de la période initiale sur la même formule ; ils sont payables avec le prix de l’Abonnement ainsi qu’il est indiqué au 5.3 ci-dessous et ne sont remboursables en aucun cas sauf exercice de la faculté de rétractation.

5.3 Le prix de l’Abonnement et les frais de dossier sont payables suivant les modalités décrites ci-dessous.

**Paiement mensuel : Les frais de dossier de 10 € : L’Abonnement est souscrit directement au cinéma La Baleine ; les frais de dossier doivent être payés en espèces ou par carte bancaire au jour de l’abonnement ;**

**Mensualités : L’Abonnement est souscrit directement au cinéma La Baleine ; la première mensualité doit être payée en espèces ou par carte bancaire au jour de l’abonnement ; pour les mois suivants, l’Abonnement est payé par prélèvements automatiques à date anniversaire de la souscription.**

**Paiement annuel : Les frais de dossier sont inclus dans l’Abonnement. L’Abonnement est payé en totalité, (i) s’il est souscrit Cinéma La Baleine, par carte bancaire, chèque à l’ordre de SARL Shellac Exploitation ou espèces. Le montant correspond aux 12 mensualités au tarif en vigueur auxquelles s’ajoute le montant forfaitaire des frais de dossier.**

**Fin de l’Abonnement : A la fin de la période initiale et à défaut de réception du paiement de l’Abonnement pour une nouvelle période, l’Abonnement sera résilié de plein droit et la Carte La Baleine Illimitée sera désactivée automatiquement.**

5.4. Le formulaire de demande d’Abonnement comprend un mandat de prélèvement qui, si le prélèvement automatique mensuel est choisi, doit être rempli et signé, puis retourné en même temps que le formulaire au Cinéma La Baleine, accompagné d’un RIB (relevé d’identité bancaire) ou RIP (relevé d’identité postale) ; les prélèvements, à l’exception du premier pour la Carte La Baleine Illimitée souscrite avant le 21 du mois, sont effectués à partir du 5 de chaque mois. Attention, afin d’éviter tout risque de résiliation de l’Abonnement, le payeur doit s’assurer de la possibilité de réaliser des prélèvements automatiques sur le compte concerné.

5.5. L’abonné qui désire changer d’établissement bancaire domiciliaire ou de compte à prélever doit en informer la salle de Cinéma La Baleine à l’adresse mail [contact@labaleinemarseille.com](mailto:contact@labaleinemarseille.com) afin de communiquer ses nouvelles coordonnées, ou signaler la modification de son mandat de prélèvement, ceci de façon à ce qu’il ne puisse y avoir d’interruption dans les prélèvements : toute interruption dans les prélèvements est susceptible d’entraîner la résiliation de l’Abonnement dans les conditions stipulées à l’article 7 ci-dessous

5.6. Le paiement du prix de l’Abonnement peut émaner d’une autre personne que l’abonné titulaire de la Carte La Baleine Illimitée mais le payeur doit obligatoirement être majeur ou mineur émancipé, un même payeur peut prendre en charge le paiement de plusieurs Abonnements ; le payeur se porte garant du respect par l’abonné des présentes Conditions Générales.

5.7. Toute augmentation du prix de l’Abonnement fera l’objet d’une information, au moins deux mois à l’avance, pour que l’abonné puisse demander, le cas échéant, la résiliation de son Abonnement avant de subir ladite augmentation tarifaire. Toute augmentation tarifaire ne pourra s’appliquer aux abonnés qu’à l’issue de la période initiale de leur Abonnement en cours, en cas de poursuite de l’Abonnement après la période initiale. Le prix

de l’Abonnement pourra ainsi être augmenté pour correspondre au nouveau prix en vigueur et le montant des prélèvements automatiques sera ajusté proportionnellement aux modifications du prix de l’Abonnement.

5.8. Seul SHELLAC EXPLOITATION dispose des informations confidentielles (numéro de carte, date de validité) qui sont inaccessibles par un tiers. SHELLAC EXPLOITATION a mis en place le paiement 3D Secure (ou Verified by Visa ou Master Card Secure Code), système permettant à votre banque de vous authentifier. Ce service est gratuit et spécifique à chaque banque, il se déclenche automatiquement pour tout paiement par Carte Bleue, Visa et Master Card supérieur ou égal à 240 euros.

## ARTICLE 6 – RÉSILIATION DE L’ABONNEMENT PAR L’ABONNÉ

6.1. Pendant la période d’abonnement initiale, l’abonné ne peut résilier l’Abonnement que pour un motif légitime (exemples : déménagement à l’étranger, hospitalisation de longue durée, décès, …), à l’exclusion de tout événement affectant la Carte La Baleine Illimitée elle-même (comme la perte, le vol, le dysfonctionnement), par demande expresse formulée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout autre moyen dont la charge de la preuve de la bonne réception par le Cinéma La Baleine incombera à l’abonné, mentionnant ledit motif et accompagné de tous les justificatifs nécessaires ; en cas d’acceptation de cette résiliation, celle-ci ne prend effet qu’à l’issue du mois en cours lors de la réception de la demande de résiliation par le Cinéma La Baleine ; à défaut d’acceptation de la résiliation pour motif légitime, l’abonné ne peut résilier l’Abonnement avant la fin de la période initiale : L’Abonnement se poursuit donc et le prix de l’Abonnement reste dû par l’abonné, soit en poursuivant les prélèvements mensuels comme prévus, soit par la conservation par La Baleine du paiement initial effectué au comptant par chèque, carte bancaire ou espèces. Toute interruption du règlement du prix de l’Abonnement correspondant à cette période (ie période initiale) autorisera le Cinéma La Baleine à entamer toute procédure judiciaire en vue de recouvrement du prix de l’Abonnement.

6.2. Après la période initiale, l’abonné peut résilier l’Abonnement à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout autre moyen dont la charge de la preuve de la bonne réception par le Cinéma La Baleine incombera à l’abonné moyennant un préavis de deux mois complets, la résiliation ne prenant effet qu’à l’issue du deuxième mois suivant celui au cours duquel la demande de résiliation a été reçue par le cinéma.

6.3. La résiliation, faite dans les conditions prévues aux articles 6.1 et 6.2 ci-dessus, entraîne, à l’issue de la période de préavis, la désactivation de la Carte La Baleine Illimitée ainsi que (i) en cas de paiement par prélèvements automatiques l’arrêt de ceux-ci, et (ii) en cas de paiement au comptant de l’Abonnement, le remboursement du trop-perçu calculé au prorata par le Cinéma La Baleine, sous réserve du respect par l’abonné de l’article 6.4 ci-dessous.

6.4. Dans tous les cas, l’abonné doit retourner sa Carte La Baleine Illimitée au Cinéma La Baleine dans les cinq jours ouvrables suivant le délai d’expiration du préavis de résiliation.

## ARTICLE 7 – RÉSILIATION DE L’ABONNEMENT PAR LE CINÉMA LA BALEINE

7.1. L’Abonnement est résilié de plein droit par le Cinéma La Baleine aux motifs suivants :

- en cas de fraude dans la constitution du dossier d’Abonnement, fausse déclaration, falsification de pièces jointes ;
- en cas de fraude dans l’utilisation de la Carte La Baleine illimitée ; et notamment dans les hypothèses suivantes : en cas de revente d’un billet La Baleine illimitée, en cas d’utilisation de la Baleine illimitée dans un but lucratif ou dans un but autre qu’une activité privée de loisirs ;
- en cas de défaut de paiement total ou partiel d’une mensualité ou de tout montant dû au titre de l’Abonnement ;
- en cas de manquement au règlement intérieur et/ou aux obligations de l’article 3 ci-dessus, de la part de l’abonné.

Dans tous les cas de résiliation énoncés ci-dessus, l’abonné sera redevable, à titre de pénalité, du montant de l’Abonnement jusqu’à sa date d’expiration lorsque la résiliation intervient dans la période initiale et de 2 mensualités lorsque la résiliation intervient à l’issue de cette période. SARL Shellac Exploitation se réserve le droit de recouvrer en justice le montant de la créance. La résiliation entraîne dans tous les cas la désactivation de la Carte La Baleine Illimitée ; l’abonné doit retourner sa Carte La Baleine Illimitée au Cinéma La Baleine ou la restituer dans un cinéma dans les cinq jours ouvrables suivant la notification de la résiliation. Cependant, dans certaines conditions, SARL Shellac Exploitation se réserve la possibilité de maintenir le contrat d’Abonnement moyennant le règlement des frais de gestion/réactivation de 20 €\* et le cas échéant la régularisation de la situation de l’abonné.

7.2. Le Cinéma La Baleine se réserve le droit de suspendre toute nouvelle demande d’Abonnement à un abonné et/ou à un payeur (selon le cas) dont l’Abonnement a déjà été résilié dans les conditions prévues à l’article 7.1 ci-dessus et ce jusqu’à régularisation de la situation de l’abonné.

7.3. Le Cinéma La Baleine se réserve le droit d’interrompre à tout moment la formule d’Abonnement dans les conditions suivantes :

- si la décision d’interruption de la formule d’Abonnement intervient pendant la période initiale, Le Cinéma La Baleine notifiera la décision d’arrêter l’Abonnement mais l’abonné conservera le bénéfice de la Carte La Baleine Illimitée jusqu’à l’expiration de ladite période initiale ;
- si la décision d’interruption de la formule d’Abonnement intervient après la période initiale, Le Cinéma La Baleine pourra mettre fin à l’Abonnement à tout moment moyennant le respect d’un préavis de deux mois, l’Abonnement prenant fin à l’issue du deuxième mois suivant celui au cours duquel le Cinéma La Baleine aura notifié à l’abonné l’arrêt de l’Abonnement.

## ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ DE LA SALLE DE CINÉMA LA BALEINE

La Salle de cinéma La Baleine dont les coordonnées figurent à l’article 2.1 est à la disposition des abonnés pour toute question concernant l’Abonnement.

Toute réclamation ou changement dans la situation des abonnés doit être transmis à cette même adresse Cinéma La Baleine 59 Cours Julien 13006 Marseille par lettre recommandée ou par courrier à l’adresse [contact@labaleinemarseille.com](mailto:contact@labaleinemarseille.com), au plus tard un mois après la date de l’événement.

## ARTICLE 9 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les données personnelles concernant l’abonné sont collectées par le responsable de traitement, la société SARL SHELLAC EXPLOITATION, au capital de 140 000 €, siège social 41, rue Jobin, 13003 Marseille,

Les informations recueillies sont destinées à la souscription de l’Abonnement, l’identification de l’abonné, à l’envoi d’informations sur les produits et les événements de La Baleine et plus généralement à la gestion de la relation clients et à des fins statistiques. Les données personnelles, pour des motifs tenant principalement à la fraude et aux impayés, pourront faire l’objet d’un traitement d’exclusion au bénéfice du contrat d’Abonnement La Baleine Illimitée, et ce jusqu’à régularisation de la situation du client, dans les conditions de l’article 7.2 ci-avant.

Les données marquées d’un astérisque, nécessaires aux traitements précédemment énoncés, sont obligatoires ; en cas de non-renseignement, SHELLAC EXPLOITATION ne pourra traiter la demande du client. Les autres informations demandées sont facultatives.

Sur acceptation expresse de l’abonné lors de la communication des données le concernant, celles-ci pourront être utilisées dans notre base de données, exclusivement pour les lettres d’informations numérique émanant de SARL SHELLAC EXPLOITATION. A tout moment lors de leur réception, l’abonné peut indiquer son souhait de ne plus recevoir de tels courriels, en cliquant sur le message qui accompagnera cet envoi.

Les données personnelles de l’abonné sont conservées pendant toute la durée de l’Abonnement. A l’issue de l’Abonnement, les données sont conservées cinq ans par SARL Shellac Exploitation.

L’abonné dispose de l’ensemble des droits prévus par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés », et notamment d’un droit d’accès, de rectification, de limitation, d’effacement des données le concernant et d’opposition à leur traitement. L’abonné peut exercer son droit (i, en adressant sa demande par courrier Cinéma La Baleine Marseille 59 Cours Julien 13006 ou par mail [contact@labaleinemarseille.com](mailto:contact@labaleinemarseille.com))

À tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l’autorité de contrôle si vous estimez que la protection de vos données personnelles n’a pas été assurée.

## ARTICLE 10 - DROIT - LITIGE

Les Conditions Générales sont soumises au droit français. En cas de litige, l’abonné s’adressera par priorité au Cinéma La Baleine, 59 Cours Julien 13006 Marseille ou par mail à [contact@labaleinemarseille.com](mailto:contact@labaleinemarseille.com)

A défaut d’accord amiable, l’Utilisateur pourra pour tout litige portant sur l’exécution, l’inexécution ou l’interprétation des conditions générales, saisir, conformément à l’article R.631-3 du code de la consommation, l’une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Date ..... / ..... / .....